



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°291



Créée en 1987 et rassemblant plus de 1 100 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de transition énergétique (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production et distribution d'énergie, énergies renouvelables), de gestion territoriale des déchets (prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets) et de gestion du cycle de l'eau (distribution d'eau, assainissement, gestion de la ressource en eau). La gouvernance de l'association est assurée par un bureau et un Conseil d'administration, dont 70% des sièges sont occupés par des élus locaux.

Contact : Léa DELEPIERRE
ldelepierre@amorce.asso.fr

Le point de vue d'AMORCE sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

AMORCE défend une accélération de la transition écologique s'appuyant sur les territoires. Elle contribue à faire des collectivités le chef d'orchestre de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de la gestion durable de l'eau en défendant la liberté de choix des collectivités dans leurs politiques de transition écologique ainsi que des services publics locaux pérennes et de qualité.

Au regard de ces positions, AMORCE commente ci-après les hypothèses du projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone n°3 concernant les projections en matière de traitement des déchets non dangereux non inertes.

Constat

Introduction

La France va fêter les 5 ans de l'adoption de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Force est de constater que le bilan de sa mise en œuvre est, aujourd'hui, très décevant. C'est aussi la conclusion des rapports de la sénatrice Marta de Cidrac en juillet 2023 et celle du rapport des députés Véronique Riotton et Stéphane Delautrette de mai 2024, rapports qui convergent également avec les conclusions du rapport de l'IGEDD, de l'IGF et du CGE sur le bilan des filières de responsabilité élargie des producteurs.

Déchets ménagers

Tout d'abord, la production de déchets ménagers n'est absolument pas sur la trajectoire de l'objectif de - 15% d'ici 2030, avec même des gisements majeurs en très nette augmentation (emballages, textiles) en raison de l'absence de véritables contraintes sur les metteurs sur le marché en matière d'éco-conception et du fait de l'inapplication de plusieurs dispositions majeures de la loi AGEC (division par deux des bouteilles, réduction de 20% des emballages à usage unique, interdiction des emballages de fruits et légumes...).

Recyclage

En matière de recyclage, la France progresse trop lentement pour espérer atteindre son objectif de 65% de valorisation matière des déchets non dangereux en 2025. D'une part, comme l'a très bien expliqué la mission IGEDD, IGF, CGE, la plupart des filières historiques de Responsabilité Élargie des Producteurs (emballages, déchets électrique et électroniques, ameublement, textiles...) n'ont pas atteint leur objectif de recyclage et pour certaines ne dépassent même pas 25% de recyclage, quand les nouvelles filières REP imposées par la loi AGEC ont pris beaucoup de retard, avec des taux de recyclage

faméliques et quand elles ne sont pas tout simplement reportées ou remises en question (Textiles sanitaires, Chewing-gum). Sur le seul sujet des déchets de plastiques dont le Président de la République avait annoncé leur recyclage à 100%, le taux de recyclage des emballages plastiques atteint à peine 27% alors que l'objectif européen est de 50% en 2025. Sur les autres déchets ménagers en plastiques les performances sont encore plus mauvaises, et sur certaines filières, même pas évaluées.

Valorisation organique

En matière de valorisation organique, l'obligation de mise en place du tri à la source des biodéchets aurait dû être accompagnée financièrement par l'ADEME depuis de nombreuses années au regard des surcoûts importants incontestables, mais les moyens très limités qui lui ont été alloués ne lui ont permis des aides qu'à hauteur de 5% des surcoûts des collectivités, qui ont quand même réussi à le mettre en œuvre pour un tiers de la population.

Stockage

Quant à la division par deux du stockage, qui devait être le résultat mathématique de l'atteinte des objectifs de prévention et de recyclage, il s'est finalement fait à marche forcée par la division par deux des capacités de stockage imposée par les Préfets sur la base des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets, créant une véritable pénurie d'exutoire dans de nombreuses régions avec pour conséquence une explosion des prix, l'obligation de développer des projets de valorisation énergétique onéreux et sans aucun soutien politique et encore moins financier de l'État et dans de nombreux cas par des exportations de déchets résiduels vers les pays frontaliers.

Conclusion

Au regard de ce constat, AMORCE ne valide pas les hypothèses du SNBC concernant les projections en matière de traitement des déchets non dangereux non inertes :

- Sur la valorisation énergétique, si l'effacement de l'incinération des déchets sans production d'énergie est envisageable, la diminution des quantités de déchets pris en charge de 14 Mt en 2020 à 12 Mt en 2030 ne correspond ni aux trajectoires envisagées par les collectivités avec les nouveaux projets envisagés ni à l'intérêt général de produire une énergie locale en partie décarbonée, ce à quoi le SNBC devrait pourtant souscrire ;
- Sur la valorisation organique, le passage de 9 à 10 millions de tonnes prises en charge ne correspond pas à l'ambition portée par les pouvoirs publics sur la gestion de la valorisation organique notamment avec la généralisation du tri à la source des biodéchets ;
- Enfin, la trajectoire envisagée sur les CSR est quant à elle trop ambitieuse. Les inflexions de l'État sur cette filière émergente ne garantissent absolument pas la réalisation des projets pourtant près à être engagés. Sur les 4 Mt de déchets qui pourraient être pris en charge par cette filière AMORCE estime qu'au mieux entre 25 et 30% des projets pourrait être menés à bien d'ici 2030, sauf à garantir des moyens pérennes de soutiens financiers.